

REGLEMENT DE CONSULTATION ET ACTE D'ENGAGEMENT
RELATIF A L'ORGANISATION D'UN VOYAGE SCOLAIRE A LONDRES
DU 13 AU 21 AVRIL 2018

Pouvoir adjudicateur	Collège Françoise Dolto, Représenté par monsieur Eric DOUCET, principal
Objet de la consultation	Organisation d'un voyage scolaire à Londres du 13 au 21 avril 2018
Procédure de consultation	Procédure adaptée prévue à l'article 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Date d'envoi de l'avis de publication	25 août 2017
Date et heure de remise des offres	11 septembre 2017 à 12h00

Article 1 – Objet et durée du marché

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à Londres du 13 au 21 avril 2018, pour 30 élèves et 3 accompagnateurs. L'effectif est indicatif.

Le marché est passé suivant la procédure adaptée définie par le pouvoir adjudicateur et prévue aux articles 27 et 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 2 – Modalités du marché

La proposition du candidat devra être présentée dans un dossier détaillé qui sera conforme au programme établi par l'enseignant responsable. Néanmoins, le candidat pourra proposer des options (visites, spectacle...) ou des variantes dans l'ordre du séjour. Il n'en demeure pas moins que l'établissement sera le décideur final du programme.

Le candidat indiquera, en option, le coût du ticket de métro et du clipper.

Concernant l'hébergement en famille, le projet établi indique les quartiers de Londres souhaités. Il sera porté une attention particulière au nombre d'élèves par famille (3 maximum). Le dossier proposé par le candidat devra le préciser.

Le transport devra répondre aux exigences législatives de sécurité et aux normes sociales en vigueur.

Compte tenu du contexte actuel, l'offre devra intégrer une assurance relative au risque attentat et à l'annulation du voyage pour cette raison.

Article 3 – Présentation de l'offre

L'offre sera présentée en langue française.

Le prix indiqué dans l'offre est un prix global TTC, le cout individuel peut être précisé. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres afférentes aux prestations. Dans la mesure où le nombre de participants est indicatif, il est demandé au candidat de préciser le surcoût éventuel en cas de baisse ou d'augmentation de l'effectif.

Chaque candidat devra fournir :

- le présent document et son annexe valant acte d'engagement, accepté dans son intégralité,
- l'offre de prix du candidat dans un document détaillé développant les prestations proposées,
- tout document permettant d'apprécier les offres du prestataire.

Les documents devront comporter la date, la signature de la personne responsable et le cachet de l'entreprise.

Les offres devront parvenir avant **le lundi 11 septembre 2017 à 12h00,**

- par voie électronique à l'adresse : gestion.0352274g@ac-rennes.fr, en précisant comme objet MAPA Londres 2018,
- par voie postale avec accusé de réception : Collège Françoise Dolto – 53 avenue Le Brix – BP 54232 - 35742 Pacé Cedex,
- par dépôt en mains propres, contre remise d'un accusé réception, au collège Françoise Dolto – 53 avenue Le Brix – 35740 Pacé, le collège est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 (sauf le mercredi de 8h00 à 12h30).

Article 4 – Facturation et règlement

Le règlement sera effectué au vu des factures par mandat administratif à 30 jours de la date de réception de la facture. Il s'effectuera en euro.

Le candidat devra fournir ses coordonnées bancaires pour permettre le règlement par mandat administratif.

Conformément à l'instruction DGFIP n°10-003-M9 du 29 janvier 2010, l'avance est accordée avant service fait des dépenses de voyages et de séjours auprès d'agences de voyages titulaires de licences de tourisme et d'associations agréées tourisme, dans la limite de 70% du prix du voyage, les 30% restants pouvant être versés lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.

Article 6 – Modalités d’attribution du marché

L’attribution du marché sera faite à l’offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d’attribution pondérés suivants :

- Prix : 70%
- Qualité du dossier transmis : 20%
- Qualité des services associés : 10%

L’offre du candidat retenu sera présentée au conseil d’administration du mois de septembre qui autorisera ou non la réalisation du voyage.

Article 7 – Résiliation du marché ou litige

La résiliation interviendra selon les dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

Le présent marché est un contrat administratif. Tout litige le concernant sera porté devant le tribunal administratif de Rennes.

Fait à Pacé, le 24 août 2017

Le Pouvoir adjudicateur,
Monsieur Eric DOUCET.



DECLARATION DU TITULAIRE
OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du code des marchés publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du code du travail,
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP),
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Je soussigné(e), madame, monsieur,, agissant pour le compte de la société certifie sur l'honneur satisfaire aux critères sus énoncés.

A, le

Signature :

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :

(intitulé complet et forme juridique de la société)

Ayant son siège social à :

(adresse complète)

N° de téléphone :

n° de fax :

Adresse électronique :

Immatriculation à l'INSEE : n° SIREN (9 chiffres)

Code APE

(Activité Economique Principale)

N° d'inscription au RCS

Après avoir pris connaissance du présent document que je déclare accepter sans modification, ni réserve, et

- m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché,
- déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.
- affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ou aux torts de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié par la loi n°52-401 du 14 avril 1952.
- demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (merci de joint un RIB) :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code IBAN :

Code BIC :

A, le

Le candidat (nom) :

Signature du responsable

(précédée de la mention lu et approuvé)

Et cachet de la société

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

A Pacé, le

Le pouvoir adjudicateur,

Représenté par monsieur DOUCET